



Dégâts des eaux. conciliation me lésant

Par **aquatinte**, le **18/12/2011** à **14:13**

Bonjour, Dans un sinistre dégâts des eaux ma protection juridique me propose, en conciliation, d'exiger de la partie adverse qu'elle élimine la source du sinistre mais que je doive renoncer à me faire indemniser au prétexte que j'aurais tardé à déclarer le sinistre. Or, je n'ai pu faire la déclaration que lorsqu'il a été évident que les pénétrations d'eau(seulement par pluie avec vent de sud ouest) étaient imputables à mon voisin, et qu'après lque j'ai fait refaire ma toiture qui m'avait semblé être en cause.. J'habite en Languedoc ou les pluies ne sont pas fréquentes et par forcément avec vent soufflant du sud ouest. Pour le moment, je n'ai pas signé ce protocole qui me paraît injuste.La pièce est neuve et le placoplâtre est sérieusement abîmé.

Merci des conseils que l'on pourra me donner.